

République française

Département du Gers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU
Délibération n°2025_054**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois novembre, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

Date de la convocation : 27/10/2025

En exercice : 15

Date d'affichage : 27/10/2025

Qui ont pris part à la délibération : 11

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry – ADAM Martine – MEYLAN Marielle – DELOUD Fabrice – ANCELET Sylvie – CASTAY Lionel – CASTAING Laurence – LAMARQUE Hervé – CHARLES Hervé –

EXCUSES : SOURBE Thomas - CECEILLE Colette – BAQUÉ Benoit – LACOME Fabien – GASNIER Marie-José – MIJNSBERGEN Cornelis

Mr BAQUÉ Benoit a donné procuration à Mr CAMBOURNAC Thierry

Mme CECEILLE Colette a donné procuration à Mr CHARLES Hervé

OBJET : Projet de restauration équipement sportif – Vestiaires salle à vocation sportive
Christophe Labat

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les vestiaires de la salle à vocation sportive Christophe Labat nécessitent une restauration globale. Ce projet consisterait à carreler les sols et les murs et à changer l'ensemble de la plomberie (douches, évacuation). Il propose que l'agent municipal puisse réaliser certains travaux qui ont été estimés à 30 h de travail. Le montant total de l'opération se chiffre à 14 268,31 € Ht comprenant les heures réalisées en régie.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les travaux de restauration des vestiaires de la salle de sports Christophe Labat pour un montant estimé à 14 268,31 € HT

- Décide de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2026 dans le cadre des équipements sportifs (vestiaires)

- Approuve le plan de financement suivant :

• DETR 2026 (40%) :	5 707,32 €
• Part communale (60%) :	8 560,99 €

Coût total : 14 268,31 €

- D'autoriser le maire à signer toutes pièces afférentes à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifiée et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-Préfecture le 12/12/2025.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC

